

DEC212980DR04

Décision portant nomination de Mme Alice THIEBAULT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9012 intitulée Laboratoire de physique des 2 infinis – Irène Joliot-Curie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC191237DGDS nommant Achille STOCCHI directeur de l'unité de recherche n° UMR9012 ;

Considérant que Mme Alice THIEBAULT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS, les 5, 6 et 7 octobre 2020 et 9, 10 et 11 février 2021.

DECIDE :

Article 1 : Mme Alice THIEBAULT, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9012, à compter du 01/03/2021.

Mme Alice THIEBAULT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Alice THIEBAULT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 04/06/2021
Le directeur de l'unité
Achille STOCCHI

Pour le CNRS,
Visa du délégué régional
Benoît FORET

